

5.1 Impact sur la vie aquatique dans les eaux superficielles

Le tableau n°1 décrit, par substance détectée dans les eaux superficielles ces quatre dernières années, l'impact de la substance sur la vie aquatique (SEQ-Eau¹, altération pesticides, fonctions potentialités biologiques) et rappelle la réglementation relative à leur emploi au 15 mars 2004 (hors restrictions d'usage). Les taux de quantification sont mentionnés et répartis par classe d'aptitude, et les substances sont triées par les déclassements qu'elles engendrent en Poitou-Charentes. Une large partie des substances n'est pas décrite par le SEQ-Eau et le tri est alors réalisé par défaut, par le taux de quantification.

Parmi les substances intégrées dans le SEQ-Eau, pour la période 2000-2003, 16 substances ou produits de dégradation ont donc été à l'origine d'un déclassement en aptitude moyenne et/ou médiocre et/ou mauvaise pour la vie aquatique. La plupart de ces déclassements sont occasionnels et souvent engendrés à la suite d'épisodes pluvieux printaniers importants. Néanmoins, trois herbicides sont retrouvés plus fréquemment : la *simazine*, l'*atrazine* et le *diuron*. Notons également l'impact du *carbofuran*, de la *carbendazime*, de l'*isoproturon* et du *glyphosate*. Les triazines étant désormais retirées du marché, des améliorations de la qualité de l'eau à plus ou moins long terme seront observées. Concernant les urées substituées, l'*isoproturon* a été inscrit à l'annexe I de la directive 91/414/CE et cet herbicide est donc toujours autorisé (céréales d'hiver) mais des restrictions de la dose d'emploi ont été décidées par l'Etat Français. Concernant le *diuron*, herbicide autorisé pour le désherbage des zones non agricoles et des cultures pérennes, des restrictions d'utilisation ont également été prononcées.

Quant au *glyphosate*, substance présentant des propriétés plutôt défavorables au transfert vers les eaux, il est également inscrit à l'annexe I de la directive 91/414/CE. Certains Etats membres de l'Union Européenne prennent actuellement des mesures pour restreindre les usages autorisés en zones non agricoles qui constituent vraisemblablement une cause non négligeable des transferts vers les eaux. A titre d'exemples, citons l'application du glyphosate pour détruire la Jussie, le non respect des conditions d'utilisation (surdosage), le désherbage des fossés, la vidange des reliquats dans le réseau d'assainissement, etc.

Concernant les amides (*alachlore*, *métolachlore*, *S-métolachlore*), herbicides utilisés sur maïs et de nombreuses autres substances (*aminotriazole*, *bentazone*,...), leur présence dans les eaux n'engendrerait pas d'impacts aussi marqués sur la vie aquatique.

¹ Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau.

Tableau n°1 : approche réglementaire relative aux substances actives détectées dans les eaux superficielles en Poitou-Charentes

Substance détectée dans les eaux (période 2000-2003) ¹	Existence de classes SEQ	Déclassement d'aptitude pour la vie aquatique (SEQ-Eau) engendré par la substance : pourcentage d'échantillons dans les classes					Taux de quantification (2000-2003)	Réglementation française au 15/03/04		Réévaluation européenne (directive 91/414/CE) au 15/03/2004
		Aptitude mauvaise	Aptitude médiocre	Aptitude moyenne	Aptitude bonne	Aptitude très bonne		Utilisation	Date limite d'utilisation	
Parathion éthyl	oui	0,6%	≥0% ²				0,6%	interdite	30/09/02	Non inscrite
Carbofuran	oui	0,2%	2,1%	≥0,4%			2,7%	autorisée		Soutenue
Carbendazime et/ou Bénomyl	non		1,8%	≥0,2%	≥0%		2,1%	interdite	26/05/03	Non inscrite
Dieldrine	oui		0,3%	≥0%			0,3%	interdite	04/10/94	Non inscrite
Simazine	oui		0,2%	28,9%			29,1%	interdite	30/09/03	Non inscrite
Atrazine	oui		0,2%	8,2%	85,5%		93,9%	interdite	30/09/03	Non inscrite
Fenpropidine	oui		0,2%	≥0,2%			0,5%	autorisée		Soutenue
Chlorothalonil	oui		0,2%	≥0%			0,2%	autorisée		En cours
Diuron	oui			6,8%	≥18,6%		25,5%	autorisée		Soutenue
Isoproturon	oui			3,0%	≥3,0%		5,9%	autorisée		Inscrite
Glyphosate	oui			2,5%	≥25,5%		28,0%	autorisée		Inscrite
Sulfosate	non							autorisée		Inscrite
Atrazine déséthyl	oui			2,3%	91,1%		93,4%		sans objet	
Lindane	oui			2,1%	≥0,2%		2,3%	interdite	30/06/98	Non inscrite
Terbuthylazine	oui			1,6%	19,3%		20,9%	interdite	30/09/03 (sauf vigne :30/06/04)	Soutenue
Dichlorprop	oui			0,3%	≥1,4%		1,7%	interdite		Non inscrite
Dichlorprop-P	non							autorisée	31/12/03	Soutenue
Atrazine déisopropyl	oui			0,2%	≥13,6%		13,9%		sans objet	
Métolachlore	oui				3,0%	32,1%	35,0%	interdite		Non inscrite
S-Métolachlore	non							autorisée	31/12/03	En cours
Trifluraline	oui				3,0%		3,0%	autorisée		Soutenue
Chlortoluron	oui				1,8%	1,6%	3,4%	autorisée		En cours
Alachlore	oui				1,1%	11,1%	12,3%	autorisée		En cours
loxynil	oui				0,7%		0,7%	autorisée		Inscrite
2,4-MCPA	oui				≥0,5%		0,5%	autorisée		En cours
Linuron	oui				0,2%		0,2%	autorisée		Inscrite
Aclonifène	oui				≥0,2%		0,2%	autorisée		Soutenue
Aminotriazole	oui					8,6%	8,6%	autorisée		Inscrite
Oxadixyl	oui					5,9%	5,9%	interdite	31/12/03	Non inscrite
Bentazone	oui					5,5%	5,5%	autorisée		Inscrite
Dicamba	oui					0,8%	0,8%	autorisée		Soutenue
Pendiméthaline	oui					0,7%	0,7%	autorisée		Inscrite
2,4-D	oui					0,5%	0,5%	autorisée		Inscrite
Méthabenzthiazuron	oui					0,2%	0,2%	autorisée		Soutenue
Flusilazole	oui					0,2%	0,2%	autorisée		En cours
AMPA	non						29,1%		sans objet	
Terbuthylazine déséthyl	non						12,9%		sans objet	
Métaldéhyde	non						10,2%	autorisée		Soutenue
Tébutame	non						6,6%	interdite	30/09/02	Non inscrite
Dimethenamide	non						6,4%	autorisée		Inscrite
Oxadiazon	non						3,9%	autorisée		Soutenue
Acétochlore	non						3,7%	autorisée		Soutenue
Glufosinate d'ammonium	non						3,6%	autorisée		Soutenue
Métazachlore	non						2,7%	autorisée		Soutenue
Azoxystrobine	non						2,5%	autorisée		Inscrite
Flurochloridone	non						2,3%	autorisée		Soutenue
Diffufenicanil	non						1,8%	autorisée		Soutenue
Mécoprop	non						1,1%	autorisée		Inscrite
Mécoprop-P	non							autorisée		Soutenue
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthyl-urée	non						1,1%		sans objet	
Procymidone	non						0,8%	autorisée		En cours
Bromoxynil	non						0,7%	autorisée		En cours
Naptalame	non						0,7%	interdite	31/12/03 (sauf usages essentiels: 31/12/07)	Non inscrite
Haloxypop-méthyl (R)	non						0,7%	autorisée		Soutenue
2,4,5-T	non						0,6%	interdite	31/12/03	Non inscrite
Fluroxypyr	non						0,6%	autorisée		Inscrite
Hexazinone	non						0,6%	interdite	31/12/03 (sauf usages essentiels: 31/12/07)	Non inscrite
Triclopyr	non						0,5%	autorisée		Soutenue
Bromacil	non						0,5%	interdite	31/12/03 (sauf usages essentiels: 31/12/07)	Non inscrite
Epoxiconazole	non						0,3%	autorisée		Soutenue
Métoxuron	non						0,2%	interdite	31/12/03 (sauf usages essentiels: 31/12/07)	Non inscrite
Métribuzine	non						0,2%	autorisée		Soutenue
Carbaryl	non						0,2%	autorisée		Soutenue
Thifensulfuron méthyl	non						0,2%	autorisée		Inscrite
Métobromuron	non						0,2%	interdite	31/12/03 (sauf usages essentiels: 31/12/07)	Non inscrite

¹ certaines substances sont dosées ensemble. C'est le cas du glyphosate et du sulfosate ou bien du métolachlore et du S-Métolachlore.

² le seuil de quantification de la substance ne permet pas de couvrir toute la plage de la classe d'aptitude correspondante.